





## Conseils pour accueillir l'espèce et bien cohabiter



Alain MILLOT



Aménagements

- Il est possible de favoriser l'Hirondelle de fenêtre chez soi **en posant des nichoirs artificiels**. Les nids peuvent même être construits (VOIR FICHE TECHNIQUE CONSTRUCTION DE L'APNEB). Les nichoirs doivent être disposés sous une avancée de toit, un angle de fenêtre ou sous un balcon. L'espèce nichant en colonie, il est nécessaire de poser plusieurs nichoirs proches les uns des autres (VOIR FICHE NICHoirS)
- Privilégier les enduits ou les crépis granuleux ou rugueux pour faciliter l'installation de nouveaux couples.

### Résoudre les désagréments

C'est généralement au moment où les jeunes hirondelles sont âgées de 15 à 30 jours que les fientes sous les nids sont constatées. Pour se prémunir de ces désagréments il est conseillé d'installer **une planchette anti-salissure**. Celle-ci doit être placée à une distance minimum de 50 centimètres sous le nid et légèrement décalée du mur pour empêcher les hirondelles de construire un autre nid sous la planchette. Il est également possible de mettre **une bâche en tissu** à la place de la planchette pour récupérer les fientes.



Veiller à ne pas détruire les nids d'une année sur l'autre. Elles auront plus de chance de revenir les occuper l'année suivante et gagneront du temps à leur arrivée.

Formidable engrais naturel, les fientes peuvent être utilisées comme fertilisant pour les plantes !

Autour de la maison

- Afin de garantir une ressource en nourriture nécessaire, il est indispensable de **stopper l'utilisation d'insecticides**.
- Pour favoriser la construction des nids, il est souhaitable de **conserver les points d'eau et de terre** (flaques, berges de cours d'eau, mare).



**En cas de rénovation**, ravalement de façades sur un bâtiment fréquenté par les hirondelles, intervenir en dehors de la période de reproduction (octobre à mars). (VOIR FICHE DÉPENDANCES)

Si les nids ou leurs accès ne peuvent pas être conservés, des mesures permettent de **compenser leur destruction** comme la pose de nichoirs. **Une demande de dérogation** doit être remplie en cas de destruction ou de dérangement DES ESPÈCES PROTÉGÉES ou DHABITAT DES ESPÈCES PROTÉGÉES. POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LA DÉMARCHE, VOIR **ICI**

### Jeune hirondelle tombée du nid, que faire ?

(VOIR FICHE JEUNES TOMBÉS DU NID ou CONTACTEZ-NOUS)

**N'hésitez pas à contacter les associations relais en Bourgogne, ICI !**

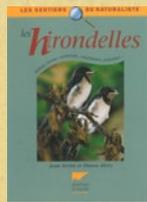
## Pour en savoir plus...



Les hirondelles et martinets de Bourgogne. EPOB



Aidons les martinets et les hirondelles. Les cahiers techniques de la gazette des terriers. Clubs CPN



Les hirondelles. Jean Sériot et Diana Alvès. Delachaux et Niestlé



La Nature sur le pas de la porte. Bourgogne-Nature Junior n°4. Bourgogne-Nature

Cette fiche technique est réalisée par :



BOURGOGNE-NATURE  
Maison du Parc  
58230 Saint Brisson  
03 86 78 79 72  
contact@bourgogne-nature.fr



EPOB  
Espace Mennetrier  
Allée Célestin Freinet  
21 240 TALANT  
03 80 71 33 10  
federation.ornithologie@epob.fr

